



Déclaration intersyndicale au CTSD du 12 septembre 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le CTSD de la Creuse s'est réuni le mardi 3 septembre afin de procéder à des ajustements de la carte scolaire. Parmi vos propositions, se trouve la création d'un chargé de mission « fourre-tout » prétendument destiné à améliorer et fluidifier la mise en œuvre et le déroulement des différentes formes de stages (3ème, CAP petite enfance ou aide à la personne, SNU, Service Sanitaire) dans les écoles du département. Vous n'avez d'ailleurs pas caché que la personne attendue sur ce poste l'occupait dès la rentrée, donc avant sa création, sans qu'il n'y ait eu d'appel à candidatures, ni de publication du poste.

Cette proposition qui s'apparente à un « petit arrangement entre amis » scandalise la profession et sans aucun doute demain l'ensemble de la communauté éducative si cette proposition était maintenue. Et pour cause !

Au cours de l'année 2018/2019, le département a connu un nombre démentiel d'absences non-remplacées conduisant certaines écoles à être privées de un voire plusieurs enseignants pendant plusieurs semaines au cours de l'année imposant aux enseignants présents de se partager les élèves des enseignants non remplacés. Les personnels et l'ensemble de la communauté éducative sont en attente de réponses et d'engagement de l'administration face à une situation qui gangrène année après année l'école creusoise et entame la nécessaire confiance entre l'Ecole et les familles. **Le département n'a donc pas les moyens de ces « petits arrangements entre amis ».**

En cette rentrée, 11 postes de PE et un poste de psychologue scolaire restent vacants à l'issue des opérations de mouvement. Si vous décidiez d'en geler une partie -notamment des postes dédiés aux élèves en situation de handicap ou des élèves à besoins éducatifs particuliers-les autres seront occupés par des remplaçants. Cette situation qui vient s'ajouter aux congés maternité, CLM, CLD hypothèque dès la rentrée près d'un tiers des capacités de remplacement du département. **Le département n'a donc vraiment pas les moyens de ces « petits arrangements entre amis ».**

Au cours du CTSD, vous avez indiqué espérer pour le soir même avoir l'autorisation de recruter des personnels contractuels tout en précisant que l'autorisation ne porterait sans doute et au mieux que sur 4 personnels puisque 7 postes offerts au mouvement étaient au delà du plafond d'emplois suite à des erreurs de gestion, des créations de postes qui n'ont pas été pris en compte en carte scolaire. Il s'agit notamment de l'évolution du régime de décharges de direction des écoles 1 à 3 classes qui représentent un volume conséquent d'emplois dans un département rural comme le nôtre. Cette autorisation n'a sans doute encore pas été accordée au département puisque le site de la DSDEN n'a pas évolué, aucune offre n'est proposée pour l'année 2019/2020. **Le département n'a donc définitivement pas les moyens de ces « petits arrangements entre amis ».**

Les inégalités entre les écoles restent criantes et n'ont pas été traitées au cours des opérations de carte scolaire. Ainsi, en cette rentrée, l'école de Sainte Feyre dans laquelle vient d'être implanté un dispositif ULIS va devoir mettre en œuvre les inclusions dans des classes à plus de 26 élèves de moyenne, dont certaines à double niveau, avec un CP à 31 ! Avec une structure équivalente, d'autres écoles ont 40 élèves de moins. Avec les mêmes effectifs, d'autres écoles ont 2 enseignants de plus ! **Ces injustices criantes, connues des usagers, ne sont pas dignes des valeurs du Service Public qui doit offrir une même qualité de service en tout point du territoire.** Ce moyen gaspillé dans une mission obscure qu'aucun autre département n'a mise en œuvre serait plus justement utilisé pour réduire les effectifs par classes des écoles de Ste Feyre et St Fiel et éviterait de discréditer un peu plus notre institution dans le département.

Les élus locaux sont en train de travailler à des réorganisations du tissu scolaire afin de libérer des

moyens pour faire du « mieux d'école » : améliorer le remplacement, la prise en charge des élèves en difficulté, en situation de handicap. Que vont-ils penser si leurs efforts servent de telles pratiques, déconnectées des besoins identifiés dans le département ?

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous l'aurez compris, nos organisations syndicales s'opposent unanimement à votre proposition. Cette proposition ne peut d'ailleurs pas fonctionner puisque les horaires des écoles conduiraient l'enseignant à faire 26h hebdomadaires quand le service d'un PE est de 24h *!

En revanche, nos organisations sont prêtes à valider leur contre-proposition qui a reçu un vote favorable unanime qui consiste à utiliser le moyen que vous souhaitez consacrer à une mission obscure pour ouvrir des classes entières à St Fiel et Ste Feyre.

Cette proposition est dans l'intérêt des élèves qui nous sont confiés et de notre institution ; elle permet notamment de stabiliser le fonctionnement des écoles de St Fiel et Ste Feyre.

A défaut, vous renverriez aux usagers une image du Service Public d'Éducation Nationale dont les cadres seraient plus attachés à des intérêts bien éloignés de ceux des élèves et dont la réussite de tous n'est plus qu'un slogan et non une ambition politique qui oriente l'action quotidienne de ses agents.

L'utilisation de ce moyen peut paraître symbolique. Mais le symbole sera observé avec attention par les agents du Service Public d'Éducation Nationale qui s'engagent dans le département quotidiennement et sans compter pour assurer, dans les conditions dégradées que vous devriez connaître, la réussite de tous les élèves.

À Guéret, le 12 septembre 2019